

Barème d'honoraires

Applicable au 02/01/2024

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	Forfait de 6000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 8000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	Forfait de 10000 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	Forfait de 12 000 € TTC
De 300 001 € à 400 000 €	Forfait de 15 000 € TTC
De 400 001 € à 500 000 €	Forfait de 20 000 € TTC
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 % ttc
Au-delà de 1 000 000 €	6% TTC